

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025
--

Convocation : 05/02/2025

Présents : 11/15

Votants : 12/15

Le dix-sept février deux mille vingt-cinq, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	P	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	A
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : Mmes CORNU Pauline, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine

Absent excusé : M. LEUSIERE Jean-Claude donne pouvoir à M. COUROYER Alain

M. COUROYER Alain est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance du 6 décembre 2025 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

Mr le maire remercie les conseillers de leur présence.

En préambule, il dit qu'il aimerait réunir la commission finances, le mardi 11 mars à 13 h 30 pour un examen approfondi des comptes 2024 et la définition d'une stratégie financière.

Mr le maire propose d'adjoindre Odile Legallais à la commission, les membres n'y sont pas opposés.

La commission est ainsi composée : le COPIL, Agnès Bénard, Dominique Lainé, Odile Legallais, Alexandre Paumier.

EXAMEN DES COMPTES 2024

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif sera soumis au vote du conseil au mois de mars prochain dès que le trésor public aura fait parvenir le compte de gestion.

PRESENTATION PROVISOIRE DES COMPTES 2024

L'exercice 2024 présente un résultat de 306 546.16 €, il était de 281 057,93 € en 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 435 431.13 € contre 442 801.10 € au CA 2023 ce qui prouve, si besoin, une gestion rigoureuse des finances si l'on considère que nous avons dû faire face d'une part, à une augmentation d'un peu plus de 10 000 € (46 143.15 € contre 35 977.34 € l'an dernier) des dépenses d'énergie malgré une consommation à la baisse par rapport à l'exercice dernier, mise en valeur

par le suivi des consommations bâtiment par bâtiment, transmis à chacune et chacun d'entre vous par mail, et d'autre part de l'augmentation des dépenses due à l'inflation.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 494 090.40 €, en 2024 le montant des annuités capital et intérêts est de 44 926 €, il est compensé en partie par le produit des pylônes électriques 30 700 €, le solde 14 226 € représentent un endettement annuel d'un peu moins de 30 € par Angerlais.

COMMISSION TRAVAUX – Diaporama

Si les comptes traduisent une gestion rigoureuse, on peut aussi constater que la différence entre les recettes et les dépenses ne permettent plus d'alimenter comme il le faudrait l'épargne indispensable au financement de l'investissement.

D'autant que la commission travaux a mis en évidence des dépenses qui seraient utiles à économiser l'énergie notamment à la salle Floréal, particulièrement énergivore, à l'entretien des toitures de l'église d'Iclon, au chauffage de l'église, au renouvellement des peintures des écoles...

SALLE FLOREAL

Gilbert Blanquet rappelle que le Cabinet de maîtrise d'œuvre AD3C a présenté un projet global de réduction des projets énergétiques sur l'ensemble du bâtiment.

Le total de l'opération s'élevait à 450 000 €, même en considérant les éventuelles subventions le conseil avait décidé que les finances de la commune ne permettaient pas de financer la totalité de l'opération.

En conséquence, le Conseil Municipal a souhaité que le cabinet AD3C propose une première phase de travaux.

Elle consiste par l'abaissement et le remplacement du faux plafond en incluant la mise en œuvre d'isolant épaisseur 30 cm, ainsi que le remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage LED « piloté ».

Objectif : réduction de 25 % du volume d'air à chauffer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte une première phase de travaux, pour un montant de 55 000 €, sous réserves que la proposition soit assortie d'un plan de financement faisant ressortir les accords de subvention.

Le conseil charge le cabinet AD3C de lancer les données de consultations des entreprises.

PRET SALLE FLOREAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la mise à disposition à titre gratuit de la salle Floréal :

- aux organismes de formation – CNFP
- évacuation des locaux et manipulation des extincteurs
- premiers secours civiques
- aux représentations des manifestations du rayon vert et du conservatoire de musique de St Valéry-en-Caux.

EGLISE SAINT MARTIN

L'église a bénéficié en 2016 d'un programme important de travaux d'un montant de plus d'1 million d'euros, qui a permis le rejointoiement des murs extérieurs, la réhabilitation des toitures, de la charpente et la mise à neuf de tous les vitraux.

En juin 2022, l'église a été rendue au culte.

La paroisse n'entend pas célébrer d'office dans l'église, notamment en période hivernale, au motif qu'elle ne dispose pas de chauffage.

Après étude, Gilbert Blanquet soumet au Conseil Municipal, les propositions suivantes :

- mise en place de panneaux radiants fixés à 4 m de hauteur, matériel très énergivore non recommandé pour notre édifice,
- mise en place d'un tapis chauffant sous l'autel, plus mise en place de panneaux chauffants basse température dans chaque banc de la grande nef (12 de chaque côté).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la proposition présentée par l'entreprise Elec N'Caux d'Yvetot, pour un montant de 50 000 €, incluant la nécessité du renforcement de l'alimentation électrique.

Et charge Monsieur le maire de solliciter les meilleures subventions auprès des partenaires institutionnels.

ACQUISITION ORGUE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de certaines difficultés rencontrées par la vétusté de l'harmonium aujourd'hui en place qui oblige le titulaire bénévole à transporter de son domicile un clavier pour l'animation des offices.

Or, il se trouve que, très récemment ce monsieur a fait l'acquisition d'un orgue d'occasion de type VIVACE 40 de luxe d'une valeur neuve de 6 990 €.

Monsieur Pascal Lenoir propose à la commune de rétrocéder cet orgue, en parfait état de marche et d'entretien, pour un montant TTC de 3500 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, accepte la proposition de Mr Pascal Lenoir, le félicite et le remercie de sa grande disponibilité pour l'animation des offices à l'église d'Angiens.

CIMETIERE – reprise de concessions

Comme suite à la procédure engagée pour le renouvellement des concessions au cimetière, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 décembre 2024 a retenu la proposition des Pompes Funèbres Générales de Saint Valéry pour l'exhumation des sépultures en état d'abandon.

La commission composée du Maire et deux adjoints ont proposé au Conseil Municipal la reprise des sépultures suivantes :

- | | | |
|-----------|---------|-------------------------------------|
| - rang 15 | place 2 | CALBRIX Espérance |
| | place 3 | TILLAUX Alphonse/TILLAUX Bernadette |
| - rang 16 | place 1 | SOREL Achille/SOREL Alice |
| | place 2 | CALBRIX Ernest |
| | place 3 | PIQUET Alexandre |

- rang 17	place 1	SOREL Augustine/SOREL André
	place 2	BREANT Achille
	place 3	BREANT Pierre/BREANT née LECALAR

Le Conseil Municipal autorise la reprise des sépultures visées.

AVANCE SIVOSS DES CASTELS

Le SIVOSS des CASTELS a sollicité une avance de trésorerie de 20 000 €.
Le Conseil Municipal accepte.

CLASSEMENT CHEMIN EN VOIRIE COMMUNALE

L'exploitation agricole de Mr Gilles Bénard est accessible d'une part par le VC n° 8 rue du Goulley et traverse la propriété des consorts Burel au titre d'une ancienne servitude verbale qui pourrait devenir caduque à la vente de la propriété Burel.

Or les évènements de la vie font que le domaine des consorts Burel fait l'objet de successions voire de vente.

Pour se rendre à son exploitation agricole, Monsieur Gilles Bénard peut emprunter également le chemin rural d'une longueur de 430 m dit « impasse du Louvre ».

Dans un but d'autonomie de circulation, à la fois pour les exploitants, mais à tous ceux qui ont besoin de se rendre à la ferme, Monsieur Gilles Bénard sollicite du Conseil Municipal le classement du chemin rural en voirie communale.

Sur le principe, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, se dit favorable au classement du chemin rural du Louvre en voirie communale.

Et charge, Monsieur le maire, d'effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Comme suite au cyclone qui a frappé l'archipel de Mayotte en décembre dernier, Monsieur le Bourgeois, député de la Xème circonscription a adressé une liste de contact de maires mahorais susceptibles de recevoir des gestes de solidarité. Le Conseil Municipal souscrit à la grande détresse des populations touchées.

- Un courrier à la ligue contre le cancer a été reçu en mairie qui nous remercie pour la collecte obtenue (410 €), lors d'octobre rose.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 45.